

L'urbanisme à l'heure intercommunale

Le colloque "L'urbanisme à l'heure intercommunale", organisé le 28 novembre 2007 par l'association Urba + (réseau de l'Institut d'urbanisme de Paris/IUP-Paris 12) et l'Assemblée des communautés de France (ADCF), a confirmé le basculement progressif des pouvoirs vers l'intercommunalité.

"Comment, au travers de l'urbanisme, arbitrez-vous entre vos mandants et les usages ?", a demandé le chercheur Daniel Béhar (ACADIE) aux élus de la table ronde conclusive du colloque "L'urbanisme à l'heure intercommunale". Une question au cœur des problématiques de cette journée de réflexion opportunément organisée par l'association Urba + et l'ADCF /1. En effet, pour Daniel Béhar, la légitimité politique conférée par le vote des résidents au niveau communal entre en conflit avec les politiques publiques de plus en plus décidées au niveau intercommunal (transport, développement économique, habitat...), qui visent à répondre aux usages. Un conflit de fait atténué ou renforcé par la nature même des intercommunalités, qui, selon le chercheur, relèvent de deux grandes catégories : les "intercommunalités de complémentarité", souvent une ville centre associée à sa première couronne ; les "intercommunalités de ressemblance", qui regroupent des municipalités à la périphérie des grandes agglomérations. Dans le premier cas, les résidents sont aussi concernés par les "usages" ; dans le second cas, les résidents dominent de fait la vie politique : c'est "la démocratie du sommeil" dénoncée par le sociologue Jean Viard.

Sentant un terrain glissant, les élus présents ont nuancé le propos. Yves Goasdoué, président de la communauté d'agglomération de Flers, a souligné l'extrême hétérogénéité des territoires avant d'insister, par exemple, sur le

rôle majeur d'un schéma d'assainissement dans la structuration des territoires. Isabelle Baer, déléguée générale du SNAL, a mis en relief le bilan assez médiocre de l'opérationnalité des politiques intercommunales, notamment l'articulation entre un programme local de l'habitat (PLH) intercommunal et un plan local d'urbanisme (PLU) qui reste communal. D'où son plaidoyer pour un PLH opposable au PLU.

De leur côté, les deux sénateurs spécialistes de ces questions, Dominique Braye (UMP) et Thierry Repentin (PS), ont reconnu que "tous les pouvoirs sont doucement en train de basculer vers l'intercommunalité" (D. Braye) même si, pour ce qui concerne l'urbanisme, "cela se fait sans se dire" (T. Repentin). En tout cas, pour le sénateur UMP, l'intercommunalité se retrouve au centre de la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement en matière de politiques de l'habitat et des transports, au point qu'il en appelle à des "autorités organisatrices du développement durable".

Dans son Livre blanc *Pour un "agenda 2015" de l'intercommunalité*, publié lors de sa 18^e convention, les 3 et 4 octobre 2007 à Paris, l'ADCF se prononce entre autres pour que "les documents de planification ou de programmation intercommunaux (SCOT, PLH...) soient dotés d'une force prescriptive plus importante sur les documents locaux d'urbanisme et le droit des sols". | A. L.

1/

Avec le soutien de la Caisse des dépôts, du Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement (SNAL) et de l'IUP.



Pour en savoir plus

Le site de l'ADCF : www.adcf.org

➤ Une enquête de l'ADCF

Dans le cadre du colloque, Philippe Schmit (ADCF) a présenté les premiers résultats d'une enquête sur "Les communautés, l'urbanisme, l'aménagement", à laquelle 387 communautés (d'agglomération ou de communes) ont répondu. On notera que 62 % des communautés ont élaboré ou sont en train d'élaborer un SCOT. Mais 52 % ont choisi de le faire à un niveau supracommunautaire – dans le cadre d'un syndicat mixte – jugé plus pertinent et 10 % seulement dans le cadre communautaire. Au-delà des documents stratégiques (SCOT, PLH, chartes de pays, schémas de développement économique...), les compétences des communautés s'étendent de plus en plus à l'urbanisme réglementaire. Ainsi, un peu plus de 10 % des communautés ayant répondu ont déjà mutualisé l'instruction des autorisations d'urbanisme et 29 % envisagent de le faire à court ou moyen terme, sachant que 70 % des communautés disposant d'un service d'instruction ne sont pas compétentes en matière de PLU. Toujours côté "outils", 81 % des communautés sont hors du champ d'intervention d'une agence d'urbanisme et 76 % ne disposent pas d'un service d'urbanisme. La compétence PLU figure actuellement dans les statuts de 10 % des communautés ayant répondu à l'enquête. Mais ce chiffre a été nuancé par Philippe Schmit lors de la présentation. Selon lui, ce sont les plus mobilisées qui ont répondu. La vraie proportion serait plutôt de 4 %, soit une centaine de communautés à fiscalité propre. Le mouvement est minoritaire, mais il est lancé. | A. L.